



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la mer sud océan Indien

LE CENTRE DE SÉCURITÉ DES NAVIRES

Le centre de sécurité des navires, assure le suivi de la sécurité des navires professionnels sous pavillon français et l'inspection des navires étrangers faisant escale dans les ports des deux départements.

Le CSN SOI comprend un centre à La Réunion et une antenne à Mayotte.



Au titre de l'État du pavillon, il est en charge de l'étude des plans et documents des navires exploités à la Réunion, à Mayotte et aux TAAF.

Selon les normes en vigueur, il procède à la délivrance des titres de sécurité, de sûreté, de prévention des pollutions en mer et de certification sociale des navires. Il certifie les compagnies concernées.

Il assure le contrôle des navires et des armements par l'inspection et la certification des armements et navires français et l'inspection des navires étrangers escalant dans les ports de la Réunion et de Mayotte au titre de l'État du port et dans le cadre du mémorandum de l'océan Indien (IOMOU).



Il assure le contrôle des centres techniques agréés.

La zone de compétence du CSN SOI s'étend aux départements de La Réunion, de Mayotte et aux Terres Australes et Antarctiques Françaises.

Le CSN SOI, assure la certification des navires professionnels français et l'inspection des navires étrangers faisant escale dans sa zone de compétence.

Il participe au contrôle de second niveau des sociétés de classification habilitées (SCH).

Il met en œuvre une politique de ciblage prenant en compte les caractéristiques de la flotte et les informations et signalements reçus (CROSS, capitainerie, ULAM, pilotage maritime, autres...).

Les personnels du CSN sont susceptibles de faire partie des équipes d'évaluation et d'intervention déclenchées déclenchées par le Commandant de zone maritime, en cas d'événement de mer.

Il conduit des missions d'évaluations lors d'événements de mer et d'enquêtes après accidents.



Il anime une mission de prévention des risques professionnels maritimes et apporte son concours aux autres services de l'administration en matière de sécurité des navires.



Il conduit des missions de coopération régionale dans son champ de compétences.